Si l’esclave est loyal envers son maître et adore vertueusement Allah, il sera doublement récompensé.

Ibn ‘Umar (qu’Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l’esclave sert sincèrement son maître et adore vertueusement Allah, il a une double récompense. » Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.
Abû Mûsâ Al-Ash’arî (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « L’esclave qui adore vertueusement son Seigneur, s’acquitte du droit de son maître, le conseille sincèrement et lui obéit aura une double récompense. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim dans ses deux versions]

L’esclave qui sert loyalement son maître en s’acquittant de son droit envers lui, en étant dévoué dans son travail, en lui obéissant légitimement, en le conseillant sincèrement et en adorant Allah, Exalté soit-Il, en accomplissant Ses ordres et en s’écartant de Ses interdits, aura au Jour de la Résurrection, une double récompense. En effet, il a été chargé de deux choses : Premièrement, le droit de son maître : pour s'être acquitté du droit de son maître, il aura une récompense ; deuxièmement, le droit d’Allah : pour avoir obéi à son Seigneur, il aura aussi une récompense.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3607